

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial NET'R Tropic
AER175.TR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

parfum d'ambiance aérosol

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Général Maintenance Industries
21 rue de l'Orgeval
77120 Coulommiers

Téléphone 01 64 03 50 50
Fax 01 64 03 50 67

www.gmisa.fr

Service des renseignements

reglementation@gmisa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

INRS / ORFILA
+33 (1)1 45 42 59 59
www.centres-antipoison.net

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Aérosol 1	H222, H229	
-----------	------------	--

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02

Mot signal
Danger

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes de sécurité

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Stockage

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Evacuation

P501 Le contenu / récipient vide seulement complètement au recyclage amènent.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	ca. 15	Flam. Liq. 2, H225
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	ca. 10	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
74-98-6	200-827-9	propane	ca. 12	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
75-28-5	200-857-2	isobutane	ca. 23	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
106-97-8	203-448-7	Butan	ca. 33	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
10094-34-5	233-221-8	Dimethyl benzyl carbinyl butyrate [2-Methyl-3-phenylpropan-2-yl butyrate]	< 0,5	Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317
88-41-5	201-828-7	2-tert-Butylcyclohexyl acetate	< 0,15	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335
123-68-2	204-642-4	Allyl caproate [2-Propenyl hexanoate]	< 0,25	Acute Tox. 3, H301 / , H311
14901-07-6	238-225-4	β-Ionon [4-(2,6,6-Trimethylcyclohex-1-en-1-yl)-but-3-en-2-on]	< 0,15	Aquatic Acute 1, H400

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
74-98-6	propane	01-2119486944-21-XXXX
75-28-5	isobutane	01-2119486944-21-XXXX

REACH (continue)

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
106-97-8	Butan	01-2119486944-21-0006

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

En cas d'action prononcée du produit, notamment sur la peau et les voies respiratoires, consulter un médecin.

Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
phénomènes allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

poudre ABC

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Illustré danger se réfère aux contenus de la bombe aérosol. Danger d'éclatement avec la formation d'une atmosphère explosible au-dessus 50 °C. Éloigner les récipients de l'incendie
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Prévoir un refroidissement en cas d'incendie à proximité du produit.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air.

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

Eviter les sources de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Prévoir une cuve de sol sans écoulement.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger aérosol contre le basculement.

Stocker à une température comprise entre 0 et 30 °C (au maximum 50 °C).

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stabilité au stockage

temps de magasinage maximum : 3 ans

Classe de stockage (RFA) 2B

Classe de feu C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques (TRGS 903)

CAS No	Désignation	Paramètres	BGW	Matière d'analyse	Date de la prise d'échantillon
67-63-0	propane-2-ol	Aceton	25 mg/l	B	b
67-63-0	propane-2-ol	Aceton	25 mg/l	U	b

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

gants (résistants aux solvants)

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

Aérosol

Couleur

incolore, limpide

Odeur

aromatique alcoolique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non applicable				
Indice d'acide	non applicable				
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	-60 °C			DIN 51755	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	365 °C			DIN 51794	
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	1,5 Vol-%			DIN 51649	
Limite supérieure d'explosibilité	8,5 Vol-%			DIN 51649	
Pression de vapeur	2,7 bar	20 °C		la pression interne du aérosol	
Densité relative	0,63 g/cm ³	20 °C		liquide	données se rapportant à la phase liquide
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Risque d'éclatement à des températures supérieures à 50 ° C

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	5000 mg/kg	rat	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	10000 mg/kg	lapin		
CL50 aiguë par inhalation	> 1800 mg/l (4 h)	rat	OCDE	
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			

Constatations empiriques

Des réactions d'allergie sont possibles.

dessèche la peau

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

Remarques générales

absence de données toxicologiques

Les données toxicologiques concernent le solvant

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 > 2000 mg/l (96 h)	Leuciscus idus	OCDE 203, Létale	
Daphnie	CE 50 > 5000 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues	CE 50 > 100 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Les valeurs écologiques se rapportent au solvant.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 40	métaux

Recommandations relatives au produit

Le produit peut être transporté avec des ordures ménagères sur une décharge ou dans une installation d'incinération, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS (Butan)	AEROSOLS (butane)	Aerosols, inflammable (butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2	2.1
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Informations diverses relatives au transport

Respecter les réglementations relatives à la dispense concernant des petites quantités de produit.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Directive aérosol (75/324/CEE).

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 3 Mélange WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.3

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'impression 22.01.2016
modifié 03.08.2015 (F) Version 1.4

NET'R Tropic

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.